



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE NATATION

Natation synchronisée

A. ÉPREUVES (2)

Épreuves féminines (2)

Épreuve en duo
Épreuve par équipes

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour la natation synchronisée :

	Places de qualification	Places pays hôte	Total
Femmes	95	9	104
Total	95	9	104

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO	Quota par épreuve
Femmes	9	Au maximum une (1) équipe de neuf (9) athlètes Au maximum un (1) duo de deux (2) athlètes
Total	9	

Les CNO qualifiés à la fois pour les épreuves en duo et par équipes peuvent inscrire neuf (9) athlètes au maximum.

3. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée au CNO.

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont admis à participer aux Jeux Olympiques.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIÈ OLYMPIADE – RIO 2016

Critères relatifs à l'âge :

Les athlètes pratiquant la natation synchronisée nées le 31 décembre 2001 ou après (à savoir ayant moins de 15 ans au 31 décembre 2016) ne seront pas autorisés à concourir aux Jeux Olympiques de 2016 à Rio, aux championnats du monde ou aux coupes du monde (règle SS 3 de la FINA).

Autres conditions requises par la FI :

Seules les athlètes admissibles aux compétitions officielles de la FINA conformément aux [règles de la FINA](#) sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre hiérarchique de qualification.

PLACES DE QUALIFICATION

Qualification des équipes : 8 équipes

Nombre de places	Épreuves de qualification
5	Règle BL 9.3.9.5.1 de la FINA – Équipes Championnats continentaux / Pays hôte Les CNO les mieux classés dans chacun des cinq (5) championnats continentaux obtiendront une place de qualification, si ce n'est le continent américain qui sera représenté par le CNO du pays hôte.
3	Tournoi de qualification pour les Jeux Olympiques Les trois (3) CNO les mieux classés lors du tournoi de qualification pour les Jeux Olympiques en natation synchronisée, organisé l'année des Jeux, obtiendront chacun une place de qualification.

Qualification des duos : 24 duos (dont 8 via la qualification des équipes)

Nombre de places	Épreuves de qualification
8	Règle BL 9.3.9.5.2 de la FINA – Duos Qualification des équipes Les huit (8) CNO qualifiés pour la compétition par équipes (y compris le pays hôte) obtiendront automatiquement une (1) place pour un duo.
5	Championnats continentaux Les CNO les mieux classés dans chacun des cinq (5) championnats continentaux qui n'ont pas encore d'équipe qualifiée obtiendront chacun une place.
11	Tournoi de qualification pour les Jeux Olympiques Les onze (11) CNO les mieux classés lors du tournoi de qualification pour les Jeux Olympiques en natation synchronisée qui n'ont pas d'équipe qualifiée obtiendront chacun une place.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI^E OLYMPIADE – RIO 2016

PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte aura le droit d'inscrire une (1) équipe et un (1) duo aux Jeux Olympiques.

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

À l'issue de chaque épreuve de qualification, la FINA publiera les résultats sur son site web (www.fina.org) et informera les CNO concernés des places qui leur ont été attribuées. Les CNO auront alors deux (2) semaines pour confirmer l'utilisation de ces places, comme indiqué au paragraphe **G. Période de qualification**.

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si un CNO/une fédération nationale n'inscrit pas d'équipe ou de duo qualifié, la ou les places inutilisées seront réattribuées à l'équipe (règle BL 9.3.9.5.1 de la FINA) ou au duo (règle BL 9.3.9.5.2 de la FINA) non encore qualifié occupant le rang suivant au classement du tournoi de qualification pour les Jeux Olympiques.

PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

Si le pays hôte décide de ne pas inscrire d'équipe ou de duo qualifié, la ou les places inutilisées seront réattribuées à l'équipe (règle BL 9.3.9.5.1 de la FINA) ou au duo (règle BL 9.3.9.5.2 de la FINA) non encore qualifié occupant le rang suivant au classement du tournoi de qualification pour les Jeux Olympiques.

G. PERIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
8 – 10 mai 2015	Qualification pour l'Europe : Coupe des Champions européenne de natation synchronisée, Haarlemmermeer, (NED)
10 – 26 juillet 2015	Qualification pour les Amériques : Jeux panaméricains, Toronto (CAN)
24 juillet – 9 août 2015	Qualification pour l'Asie, l'Afrique et l'Océanie : championnat du monde Kazan 2015, Kazan (RUS)
2 – 6 mars 2016	Tournoi de qualification pour les Jeux Olympiques en natation synchronisée, Rio de Janeiro (BRA)
1 ^{er} avril 2016	Date limite à laquelle la FINA informera les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées
15 avril 2016	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à la FINA l'utilisation des places allouées
Date à confirmer	Réattribution de toutes les places inutilisées par la FINA
18 juillet 2016	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio